



Commune

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026**

Subdivision Administrative des Iles du Vent

**ARRIVÉE LE****FAA'A****30 AVR. 2026****DELIBERATION N° 24/2026**

N° .....

Fixant les indemnités des adjoints au maire et des conseillers municipaux

Date de convocation :  
22 avril 2026Date de séance :  
28 avril 2026Date de publication de  
la liste des délibérations :  
29 avril 2026**NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 33  
PROCURATIONS : ... 02  
VOTANTS : ..... 26  
POUR : ..... 26  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 09

Le mardi 28 avril 2026 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
SANFORD Vetea			T. TEMARU
VANAA Emma	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
PURENI Tunui	X		
TOKORAGI Ella	X		
BERNARDINO Joël	X		
TEMARU ép LE GALL Tevai	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
NIVA Pauline			T. GRAND PITTMAN
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
MAI Gérard	X		
MAI CLARK ép PATU Andrée	X		
TOKORAGI Ole	X		
TEUIRA Jean-Paul	X		
CROLAS Tamaehu	X		
TEANOMAUI ép HIKUTINI Lucie	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
RICHMOND Maruia	X		
ARIOTIMA Matuanui	X		
LE CAILL Turatahi	X		
MERETA Nohoarii	X		
MAI Georges	X		
OPETA Temana	X		
SIAOU CHIN Pascal	X		
TUPANA Moihara	X		
AITAMAUI Mara	X		
CADOUSTEAU Myriam	X		
TOKORAGI Wilson	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 33, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Victoire LAURENT a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Conformément aux dispositions de l'article L 2123-20-1-I du CGCT, le nouveau conseil municipal doit fixer les indemnités de ses membres dans les 3 mois suivant son installation, à l'exception de l'indemnité du maire qui est fixée par le haut-commissaire en fonction du nombre d'habitants.*

*L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté 601 DIRAJ/BAJC du 21 novembre 2024 fixe à 155 649 FCFP le montant maximal de l'indemnité mensuelle pouvant être versée à un adjoint au maire.*

*Par délibération n°14/2026 du 21 mars 2026, le conseil municipal fixe à dix le nombre d'adjoints au maire. Cependant, il est de jurisprudence constante que l'octroi d'une indemnité de fonction à un adjoint au maire nécessite une délégation de fonction préalable par le Maire, sous la forme d'un arrêté ayant acquis force exécutoire.*

*Par arrêté en date du 27 mars 2026, le maire délègue une partie de ses fonctions à ses dix adjoints. Aussi, il vous est proposé d'octroyer aux adjoints l'indemnité maximale à compter de cette date pour un impact annuel estimé à 23 347 320 FCFP.*

*C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Victoire LAURENT :

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française et notamment son article 62 ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans la Polynésie française promulguée dans le Territoire par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** l'arrêté n° HC 601 DIRAJ/BAJC du 21 novembre 2024 fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires, maires délégués et adjoints aux maires délégués, de présidents et membres de délégations spéciales faisant fonction d'adjoints, de conseillers municipaux, de présidents de syndicats de communes et de présidents de syndicats mixtes des communes de la Polynésie française ;
- Vu** les délibérations n°05/2026, n°06/2026, n°07/2026 et n°08/2026 adoptant le budget principal et les budgets annexes de la commune de FAA'A au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu** la délibération n° 14/2026 du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Faa'a ;
- Vu** l'arrêté n° 120/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de M. Tetuahau TEMARU, Premier Adjoint au Maire, en matière de développement économique et durable, de coopération internationale et des grands projets ;
- Vu** l'arrêté n° 121/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de Mme Victoire LAURENT, Deuxième Adjointe au Maire, en matière d'administration générale et d'éducation ;
- Vu** l'arrêté n° 122/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de M. Vetea SANFORD, Troisième Adjoint au Maire, en matière de sécurité publique, de tranquillité et de prévention de la délinquance ;
- Vu** l'arrêté n° 123/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de Madame Emma VANAA, Quatrième Adjoint au Maire, en matière d'action sociale, de famille, de logement et de politique de la ville ;
- Vu** l'arrêté n° 124/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de M. Roberto TERITEHAU, Cinquième Adjoint au Maire, en matière de culture et d'animation de la ville ;
- Vu** l'arrêté n° 125/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de Mme Clarisse TEAUNA-POIA, Sixième Adjointe au Maire, en matière de formalités civiles et de représentation ;
- Vu** l'arrêté n° 126/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de M. Tunui PURENI, Septième Adjoint au Maire, en matière de santé, de sport et d'agriculture vivrière ;
- Vu** l'arrêté n° 127/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit Mme Ella TOKORAGI, Huitième Adjointe au Maire, en matière d'emploi, de cause animale, de finances et ressources humaines ;

- Vu** l'arrêté n° 128/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de M. Joël BERNARDINO, Neuvième Adjoint au Maire, en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine ;
- Vu** l'arrêté n° 129/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de Mme Tevai LE GALL, Dixième Adjointe au Maire, en matière d'embellissement de la ville, de gestion du cimetière et des déchets ;
- Vu** l'arrêté n° 130/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction au profit de M. Gérard MAI, Conseiller Municipal au Maire, en matière d'eau et d'assainissement ;
- Vu** le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du maire et des adjoints ;

*Dans sa séance du 28 avril 2026 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- Article 1<sup>er</sup>** : Est fixé le niveau des indemnités de fonction des adjoints au maire et conseillers municipaux conformément au tableau ci-annexé.
- Article 2** : Ces indemnités de fonction sont attribuées à compter du 28 avril 2026 et peuvent être retirées à tout moment lorsque les conditions d'octroi ne sont plus remplies. Elles sont alors attribuées aux élus assurant la suppléance des fonctions concernées au prorata du temps d'intérim.
- Article 3** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2026, section de fonctionnement, nature 6531.
- Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 28 avril 2026

Le Secrétaire de Séance,



**Victoire LAURENT**



Le Président de Séance,



**Oscar TEMARU**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le **30 AVR. 2026** et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le

## INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montant alloué FCFP</b>
Tetuahau TEMARU	1er Adjoint	118 814
Victoire LAURENT	2è Adjoint	118 814
Vetea SANFORD	3è Adjoint	118 814
Emma VANAA	4è Adjoint	118 814
Roberto TERIITEHAU	5è Adjoint	118 814
Clarisse TEAUNA-POIA	6è Adjoint	118 814
Tunui PURENI	7è Adjoint	118 814
Ella TOKORAGI	8è Adjoint	118 814
Joel BERNARDINO	9è Adjoint	118 814
Tevai LE GALL	10è Adjoint	118 814
Gérard MAI	Conseiller municipal	23 347
Juliana MATI	Conseillère municipale	15 000
Joseph AUBRY	Conseiller municipal	15 000
Béline MAI	Conseillère municipale	15 000
Pauline NIVA	Conseillère municipale	15 000
Roti RICHMOND	Conseillère municipale	15 000
Ariane SALOMON	Conseillère municipale	15 000
Andrée MAI CLARK-PATU	Conseillère municipale	15 000
Olé TOKORAGI	Conseiller municipal	15 000
Jean-Paul TEUIRA	Conseiller municipal	15 000
Tamaehu CROLAS	Conseiller municipal	15 000
Lucie HIKUTINI	Conseillère municipale	15 000
Tekakwitha GRAND PITTMAN	Conseillère municipale	15 000
Maruia RICHMOND	Conseillère municipale	15 000
Matuanui ARIIOTIMA	Conseiller municipal	15 000
Turatahi LE CAILL	Conseiller municipal	15 000
Nohoarii MERETA	Conseiller municipal	15 000
Georges MAI	Conseiller municipal	15 000
Temana OPETA	Conseillère municipale	15 000
Pascal SIAOU CHIN	Conseiller municipal	15 000
Moihara TUPANA	Conseillère municipale	15 000
Mara AITAMAI	Conseiller municipal	15 000
Myriam CADOUSTEAU	Conseillère municipale	15 000
Wilson TOKORAGI	Conseiller municipal	15 000